

# **NCECF**

## **En un coup d'oeil**

Chapitre 3031, Stocks

# Chapitre 3031, Stocks

Date d'entrée en vigueur :  
exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011<sup>1</sup>

## Champ d'application

### S'applique à tous les stocks, sauf :

- les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux (voir le chapitre 3400, *Produits*);
- les instruments financiers;
- les stocks agricoles détenus par les producteurs agricoles (voir le chapitre 3041, *Agriculture*);
- les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité peuvent constituer des immobilisations corporelles (voir le chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*).

### Ne s'applique pas à l'évaluation des stocks :

- détenus par les producteurs de produits forestiers et de minéraux et de produits d'origine minérale, dans la mesure où ils sont évalués à la valeur nette de réalisation;
- détenus par les négociateurs en marchandises qui évaluent leurs stocks à la juste valeur, diminuée des coûts de vente.

## Définition

### Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité;
- en cours de production pour une telle vente;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services.

## Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation

- Lorsque les stocks sont dépréciés en dessous de la valeur nette de réalisation (VNR), la dépréciation est comptabilisée en charges de la période au cours de laquelle elle se produit.
- Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la VNR en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise, mais la reprise est limitée au montant de la dépréciation initiale.

## Coût

### Inclut

- Les coûts d'acquisition.
- Les coûts de transformation.
- Les autres coûts engendrés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

### Elle exclut les éléments ci-dessous

- Les pertes anormales.
- Les coûts de stockage (à moins que ces coûts soient nécessaires au processus de production préalablement à une nouvelle étape de la production).
- Les frais généraux d'administration qui ne sont pas liés à la production.
- Les frais de commercialisation.
- Les charges d'intérêts (lorsque le règlement est différé).

## Valeur nette de réalisation

La valeur nette de réalisation (VNR) est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### Méthodes de détermination du coût

- Pour les éléments qui ne sont pas fongibles :
  - l'identification spécifique.
- Pour les éléments qui sont fongibles :
  - la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS);
  - la méthode du coût moyen pondéré.

### Techniques d'évaluation

- *La méthode du coût standard*
  - Elle retient les niveaux normaux d'utilisation de matières premières et de fournitures, de main-d'œuvre, d'efficacité et d'utilisation de la capacité. Ces niveaux sont régulièrement réexaminés et, le cas échéant, révisés à la lumière des conditions actuelles.
- *La méthode du prix de détail*
  - Elle est souvent utilisée dans l'activité de la distribution au détail pour évaluer les stocks de grandes quantités d'articles à rotation rapide, qui ont des marges similaires et pour lesquels il n'est pas possible d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation. Le coût des stocks est déterminé en déduisant de la valeur de vente des stocks le pourcentage de marge brute approprié.

<sup>1</sup> Sauf dans le cas précisé au paragraphe 3031.39.

# À propos de BDO

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un chef de file des services professionnels aux clients dans divers secteurs et segments. Depuis plus de cent ans, notre équipe est présente au sein des collectivités de partout au Canada, leur offrant une vaste gamme de services en matière de certification, de fiscalité et de conseils fondés sur ses connaissances approfondies des différents secteurs. Comptant plus de 5 000 employés dans 100 bureaux au Canada et plus de 1 800 bureaux dans 164 pays, BDO est en mesure de répondre aux besoins de ses clients à l'échelle nationale et internationale.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société à responsabilité limitée constituée au Canada, est un cabinet membre de BDO International Limited, une société à responsabilité limitée par garantie du Royaume-Uni, et fait partie du réseau international de cabinets membres indépendants de BDO. BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau BDO et chacune de ses sociétés membres. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre site Web au [www.bdo.ca](http://www.bdo.ca).

Cette publication a été préparée avec soin. Cependant, elle n'est pas rédigée en termes spécifiques et doit seulement être considérée comme des recommandations d'ordre général. On ne peut se référer à cette publication pour des situations particulières et vous ne devez pas agir ou vous abstenir d'agir sur la base des informations qui y sont présentes sans avoir obtenu de conseils professionnels spécifiques. Pour évoquer ces points dans le cadre de votre situation particulière, merci de contacter BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, ses partenaires, collaborateurs et agents n'acceptent ni n'assument la responsabilité ou l'obligation de diligence pour toute perte résultant d'une action, d'une absence d'action ou de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans cette publication.

